Image not found or type unknown

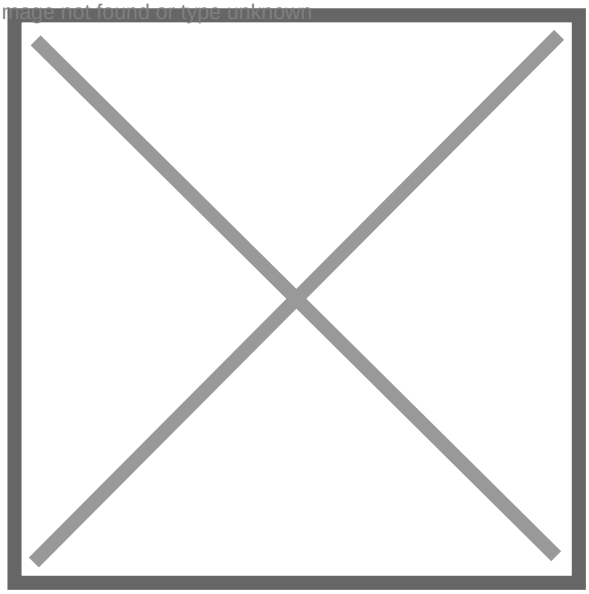

Accidenté par un chien sur voie publique

Par **jacob11**, le **23/02/2009** à **15:03**

le 30.07.07 Au cours d'une promenade mon epouse s'est fait renversée par un chien à proximité du proprietaire - fractures bassin et cotes - expertise assurance le 12.12.07 - contestation de la date de consolidation - arbitrage contre expertise contradictoire le 06.11.08 depuis plus de nouvelle - demande par lettre recommandee du rapport d'expertise - sans succes -que me conseillez vous pour faire avancer mon dossier - merci de me repondre

Par **chaber**, le **24/02/2009** à **05:49**

Bonjour,
N'avez vous pas un conseil pour vous représenter auprès de l'assureur adverse? le votre ou un avocat.
Il faut demander par LR avec AR les conclusions du médecin expert, et une proposition chiffrée poste par poste que vous pourrez contester si vous la jugez insuffisante.

Par **jacob11**, le **24/02/2009** à **10:23**

Bonjour chaber merci de prendre le temps de me répondre - pour précision j'ai demandé à mon assurance gmf de me représenter dans ce dossier dans le cadre contrat habitation auprés du groupama assurance adverse - helas aprés 3 mois et demi date de l'expertise contradictoire (experts GMF et GROUPAMA) mon assurance reste muette - seule réponse on va relancer les experts - devant ce silence j'ai envoyé une lettre recommandée avec AR à la gmf pour obtenir ces conclusions je n'ai jusqu'à présent aucune réponse - Dois je envoyer

une lettre recommandée à la compagnie adverse groupama pour entrer en possesion de l'expertise pratiquée le 6.11.08 - je n'ai pas d'avocat et seule la gmf centre de bordeaux a en charge mon dossier - merci de m'éclairer sur la suite à donner car je sens bien que mon assurance fait trainer ce dossier qui aprés 2 ans donc le 30.07.09 je ne pourrais plus activer ma protection juridique gmf - merci encore pour vos bons conseils et m'aider à me dépatouiller de ce litige qui apres m'avoir blessé physiquement et en train d'atteindre mon moral .

Par **chaber**, le **24/02/2009** à **17:42**

Il est à se demander comme je l'ai dit une fois à cette société par téléphone, comme conseil d'un oncle très gravement accidenté, "Qui défendez-vous votre assuré ou l'adversaire?"
Je constate que les choses n'ont guère changé.

Vous faites un courrier recommandé personnel au Chef de Centre Sinistres lui rappelant qu'il assure votre défense en vertu de votre contrat et doit le faire au mieux de vos intérêts et que vous vous étonnez de ne pas avoir reçu le rapport d'expertise. (en écrivant personnel sur l'enveloppe pour être certain qu'il la reçoive) Il prendra alors connaissance lui-même du dossier

Par **jacob11**, le **25/02/2009** à **13:09**

bonjour merci mon le conseil je vais essayer cette voie en espérant que je puisse enfin avoir ce rapport d'expertise .je vous tiens au courant .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés